

## **Comité du programme et budget**

**Trentième session**  
**Genève, 8 – 12 juillet 2019**

### **PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2020-2021**

*Rectificatif*

Suite au jugement n° 4138 du Tribunal administratif de l'OIT, les dépenses de personnel au cours de l'exercice biennal 2020-2021 s'élèvent à 477 574 700 francs suisses, au lieu de 464 405 800 francs suisses, ce qui porte le budget total proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 à 769 256 834 francs suisses.

Le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 sera actualisé en conséquence pour la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

[Fin du document]